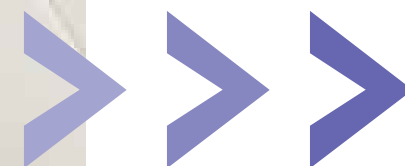


Le bulletin d'information des actifs • 3^e trimestre 2009

N° 83

Mornay infos



Pierre Cellot,
nouveau
directeur du
développement
entreprises-
branches-
partenariats

Actualité



Octobre,
le mois
des aidants

Social

focus

Comment cumuler retraite et emploi en 2009 ?



www.groupemornay.com

SOMMAIRE

P 2-3

Actualité

Vie du Groupe
Résultats Agirc - Arrco 2008

P 4-5

Focus

Comment cumuler
retraite et emploi en 2009 ?

P 6-7

Social

Octobre, le mois des aidants
Aides à la scolarité des étudiants
Préparer sa retraite, c'est déjà la
réussir !

P 8

Vacances

Soleil à petit prix pour
vos prochaines vacances



Vie du Groupe

➤ Alternances et nominations dans nos institutions

IPGM : le 12 mai, le conseil d'administration de l'Institution de Prévoyance du Groupe Mornay (IPGM) a désigné à l'unanimité **Jean-Louis Jamet** au poste de président (collège des employeurs) et **Bernard Devy** à celui de vice-président (collège des salariés).

ACGME : le 19 mai, le conseil d'administration de l'Association des Cadres du Groupe Mornay Europe (ACGME) a désigné **Gilles Combredet** en qualité de président de l'institution en remplacement de Jean-Louis Marcaud.

AGME : le 3 juin, **Bertrand Jallerat** a été nommé, au titre du collège des employeurs, vice-président de l'AGME, association de gestion du Groupe Mornay présidée par Francis Vallier (collège des salariés).

➤ Pierre Cellot, nouveau directeur du développement entreprises- branches-partenariats

Sous l'autorité directe du directeur général, **Pierre Cellot**, membre du comité de direction générale, a pour mission de conduire la politique commerciale et marketing du Groupe

en s'appuyant sur ses différents canaux de distribution, de piloter les relations avec les entreprises, les branches professionnelles et les prescripteurs, et de développer, dans le respect des orientations stratégiques du Groupe, les partenariats, notamment mutualistes et paritaires. Titulaire d'une licence de sociologie, du Cesa Marketing (HEC-ISA) et d'un Executive HEC/MBA, Pierre Cellot, 62 ans, était en charge depuis 2007 du développement et des relations politiques dans l'univers de l'économie sociale et du sport pour Generali France. ■



Pierre Cellot

Les rapports institutionnels 2008 en ligne

Le rapport d'activité 2008 du Groupe Mornay et l'ensemble des rapports annuels des institutions membres préparés pour les assemblées générales de juin dernier sont aujourd'hui disponibles sur notre site www.groupemornay.com. Pour les télécharger, voir rubrique *Notre Groupe / Qui sommes nous ?*.



Résultats **Agirc - Arrco 2008** : des ressources touchées par la crise

En 2008, malgré le contexte difficile, le résultat technique, véritable indicateur de la santé des régimes en répartition, est resté excédentaire pour l'Agirc et l'Arrco. Mais la forte progression des charges d'allocations de retraite et les effets négatifs de la crise financière dégradent sensiblement la situation des deux régimes complémentaires.

Des résultats techniques encore excédentaires

Pour l'Arrco, le résultat technique demeure excédentaire de 1,44 milliard d'euros. Cette année encore les ressources (cotisations versées par les entreprises) sont restées supérieures aux charges (allocations versées aux retraités). Du côté de l'Agirc, le résultat lui aussi demeure positif, mais l'excédent de 222 millions d'euros est dû aux transferts financiers en provenance de l'Arrco et de l'AGFF*, le montant des ressources ayant progressé moins vite que celui des charges.

Les premiers effets de la crise financière

Le résultat global des régimes, résultat technique auquel on ajoute le résultat financier, montre un déficit. Compte tenu de la crise financière d'une ampleur exceptionnelle, les placements financiers des réserves n'ont pas eu les résultats escomptés. Ces mauvais résultats sont amplifiés par les règles comptables en vigueur au 31 décembre 2008, dans la mesure où, l'intégralité des moins values latentes constatées en fin d'exercice doit faire l'objet d'une provision alors que les plus values ne sont pas prises en compte.

Ces règles viennent d'être modifiées par le Conseil national de la comptabilité et avec l'application du nouveau référentiel, le résultat global technique et financier de l'Arrco serait de 1,46 milliard d'euros et celui de l'Agirc de 499 millions d'euros.

Des prévisions 2009 et 2010 préoccupantes

Les perspectives économiques font ressortir une situation très dégradée concernant l'activité, l'emploi et les salaires pour 2009 et, à ce jour, dans une moindre mesure, pour 2010. Selon les prévisions, les résultats de l'Arrco et de l'Agirc seraient déficitaires à partir de l'année prochaine. Les réserves (58,5 milliards d'euros pour l'Arrco et de 18,8 milliards pour l'Agirc) constituées par les partenaires sociaux gestionnaires des régimes de retraite complémentaire permettront de faire face aux déficits à venir mais ceci sur une période transitoire. Les partenaires se rencontreront en 2010 afin de décider des mesures à prendre pour que les régimes Agirc et Arrco retrouvent le chemin de l'équilibre financier. ■

* Association pour la gestion du fonds de financement de l'Agirc et de l'Arrco

Futurs retraités : un numéro unique pour appeler les Cicas !

Depuis avril 2009, quelle que soit votre région d'origine, vous pouvez appeler le Cicas* au **0 820 200 189** (0,09 € la minute à partir d'un poste fixe) pour vous informer, entamer vos démarches de demande de retraite complémentaire ou d'évaluation de vos droits. Cette ligne unique nationale se substitue aux 5 numéros des plateformes téléphoniques actuelles, plateformes sur lesquelles sont redistribués automatiquement les appels selon la zone géographique concernée. Avec le Cicas, la retraite c'est encore plus facile !

* Cicas : centre d'information de conseil et d'accueil des salariés



La portabilité des droits du salarié en prévoyance-santé applicable au 1^{er} juillet 2009

Le dispositif qui, conformément à l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail, permet à tout salarié dont le contrat de travail est rompu* de continuer à bénéficier, pendant une durée maximum de 9 mois, de la garantie prévoyance et santé qu'il avait au sein de son ancienne entreprise, est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2009. Les conditions sont d'avoir droit à une allocation d'assurance chômage et d'avoir été garanti par une couverture complémentaire au sein de cet employeur. Pour tous les détails, voir sur www.groupemornay.com rubrique A savoir.

* sauf pour faute lourde

En octobre, Mornay sur 3 grands salons professionnels

Les conseillers et experts du Groupe Mornay seront présents du 6 au 8 au salon des Micro-entreprises à Paris, du 15 au 17 au 64^e congrès des Experts-comptables à Nantes et les 17 et 18 au congrès national des Pharmaciens à Strasbourg. L'occasion de renforcer les liens solides entretenus avec les professionnels de la pharmacie d'officine et les prescripteurs en retraite complémentaire et prévoyance-santé. Et d'échanger avec les futurs entrepreneurs et repreneurs tant sur leur protection sociale personnelle que sur leurs droits et obligations envers leurs salariés.





Comment cumuler retraite et emploi en 2009 ?



Au 1^{er} janvier 2009 la législation sur la Sécurité sociale a fortement assoupli les modalités du cumul emploi-retraite. Une initiative qui s'inscrit dans un plan gouvernemental plus large pour inciter les plus de 60 ans à prolonger leur vie professionnelle. L'objectif : faire passer le taux d'emploi des seniors de 38 % (le plus bas d'Europe) à 50 % en 2010, soit 5 % au-dessus de la moyenne européenne. Le point sur le dispositif pour les assurés du régime général.

Un chiffre

Seulement 120 000 retraités ont perçu un salaire en 2006, selon les dernières statistiques de la CNAV*. Soit 1,5 % des personnes retirées de la vie active. Un chiffre encore marginal qui devrait croître avec le nouveau dispositif.

* Caisse nationale d'assurance vieillesse

L'augmentation de l'espérance de vie conjuguée à la difficulté d'équilibrer le financement de retraite rend inévitable de repousser l'âge de départ à la retraite. Mais les réticences restent encore fortes du côté des assurés et surtout des entreprises qui ont plutôt tendance à se séparer de leurs « seniors ».

Dans un contexte de déficit de la branche vieillesse, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour favoriser l'emploi des seniors. Retraite progressive, surcôte, convention de tutorat ... et surtout nouveau dispositif de cumul emploi-retraite.

> Un cumul retraite et emploi total ...

La Loi de financement de la Sécurité sociale de 2009 a mis fin au plafond de revenus qui limitait le cumul emploi-retraite. Depuis le 1^{er} janvier dernier, sous réserve que l'assuré ait obtenu¹ toutes ses pensions de vieillesse personnelles auprès de la totalité des régimes légaux ou rendus légalement obligatoires, de base et complémentaires, français et étrangers, ainsi que des régimes des organisations internationales dont il a relevé, il peut cumuler entièrement sa pension de vieillesse versée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et les revenus d'une activité professionnelle reprise :

- à partir de l'âge de 65 ans ;
- ou à partir de 60 ans s'il justifie d'une durée d'assurance lui permettant d'obtenir une pension au taux plein (soit, par exemple, 161 trimestres pour les assurés nés en 1949, 162 trimestres pour ceux nés en 1950).

Pour les retraités ne remplissant pas ces conditions, les anciennes dispositions mises en place par la réforme des retraites de 2003 demeurent. C'est-à-dire que la CNAV suspend le versement de la pension si la somme des revenus et des pensions (de base et complémentaires) excède un plafond égal à la moyenne mensuelle des salaires du mois de la cessation d'activité et des deux mois précédents ou, si ce montant est plus favorable, égal à 1,6 SMIC mensuel².

> ... et sans délai de latence

Avant le 1^{er} janvier 2009, pour pouvoir reprendre une activité chez son ancien employeur, le retraité devait attendre 6 mois minimum. Désormais, s'il remplit les conditions d'âge et/ou de durée d'assurance mentionnées ci-dessus, il n'a plus à observer ce délai de latence. Ainsi un salarié peut rompre son contrat de travail pour faire valoir ses droits à la retraite puis en signer un nouveau la semaine d'après, que ce soit dans son ancienne entreprise ou pas. Attention toutefois : depuis juillet 2009, les salaires de l'emploi repris seront soumis comme avant aux cotisations patronales, mais aussi aux cotisations salariales, et cela sans revaloriser la pension de retraite, c'est-à-dire sans acquérir de nouveaux droits.

> Une libéralisation à portée générale

Ces assouplissements aux règles de cumul emploi/retraite qui résultent de la loi de financement de la Sécurité sociale bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2009 à tous les retraités, actuels et futurs. Ils sont susceptibles de s'appliquer à des retraités du régime général ayant déjà repris une activité salariée sous l'empire de la réforme de 2003. Ces retraités pourront bénéficier du nouveau régime, donc de la reprise du versement de leur pension suspendue si, à compter du 1^{er} janvier 2009, ils en présentent toutes les conditions requises. Basculent également dans le nouveau régime 2009 de cumul intégral, les retraités ayant déjà repris une nouvelle activité avant le 1^{er} janvier dernier, et dont le service de la pension a été poursuivi du fait de la perception de ressources cumulées n'atteignant pas les seuils en vigueur. Il en sera de même des retraités présentant les conditions du cumul intégral et atteignant 60 ou 65 ans.

¹ Le principe selon lequel le service de la retraite du régime général est soumis à la cessation de la dernière activité est maintenu. Pour faire liquider ses droits à la retraite, l'assuré doit produire une attestation sur l'honneur mentionnant la date de cessation de toute activité salariée exercée au cours des 6 mois précédant la date d'effet de la pension de retraite

² retenu à sa valeur au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle sont mises en œuvre les règles de cumul et, calculé, sur une base annuelle de 1820 heures.

➤ **Même assouplissement pour les régimes complémentaires**

L'ARRCO (retraite complémentaire des salariés) et l'AGIRC (retraite complémentaire des cadres) n'avaient pas l'obligation de s'aligner sur la CNAV et de réviser les limites qu'elles imposaient au cumul. Mais fin janvier, une Commission paritaire s'est réunie sur ce sujet et a décidé elle aussi de lever les restrictions. Dorénavant, les institutions relevant de ces deux régimes maintiennent le versement des pensions à leurs retraités qui reprennent un emploi quel que soit le montant du salaire. Mais à condition là aussi, que ceux-ci aient liquidé la totalité de leurs retraites et bénéficient d'une retraite du régime général à taux plein. Pour les retraités ne remplissant pas ces exigences, les anciennes dispositions restent applicables. L'ARRCO et l'AGIRC suspendent le versement de la pension si le cumul dépasse soit 160 % du Smic, soit le dernier salaire d'activité ayant donné lieu à cotisation, soit encore le salaire moyen des dix dernières années. Et sans exigence de la liquidation de l'ensemble des retraites. Mais concernant la reprise d'emploi chez l'ancien employeur, les deux régimes n'ont jamais opposé un délai de latence de six mois.

Assurés exclus du nouveau dispositif

- Un assuré ayant fait liquider sa retraite avant 60 ans, ne pourra bénéficier du nouveau régime de cumul intégral emploi-retraite qu'à partir de 60 ans ; avant il relèvera de l'ancien régime de cumul « plafonné » emploi-retraite de 2003. Relèveront également des anciennes dispositions :
 - les bénéficiaires d'une retraite anticipée au titre des assurés handicapés et qui ne justifient pas de la durée d'assurance taux plein (jusqu'à 65 ans),
 - les assurés bénéficiant d'une retraite à taux minoré ou attribuée au titre d'une inaptitude ou substituée à une pension d'invalidité,
 - ou encore ceux qui, à compter de 60 ans, n'auront pas obtenu la liquidation de toutes leurs retraites personnelles de base et complémentaires au titre desquelles des droits leur sont ouverts.

➤ **Des formalités déclaratives à respecter**

Dans le mois suivant la date de la reprise d'activité, le retraité doit informer par écrit la CNAV pour la retraite de base. Il doit ainsi lui communiquer :

- le nom et l'adresse de son employeur ou entreprise,
- la date de début de cette activité,
- le montant et la nature des revenus et les régimes d'affiliation correspondant,
- le nom et l'adresse des autres organismes de retraite de base et complémentaires qui lui servent une retraite,
- le cas échéant, lorsque la dernière activité était exercée à temps partiel et que l'assuré demande la prise en compte d'un revenu correspondant à une activité exercée à temps complet, une attestation de l'employeur mentionnant la durée de travail de l'intéressé durant la période de référence et la durée de travail à temps complet applicable à l'entreprise. Il doit également lui adresser les bulletins de salaire des trois derniers mois précédant la liquidation de sa retraite.

Concernant les régimes complémentaires, les retraités doivent informer leurs caisses Agirc-Arrco préalablement à la reprise d'activité salariée. Ces institutions conseillent de consulter leurs services afin de connaître précisément les conditions dans lesquelles le cumul sera possible et quelles seront les conséquences sur le versement de la retraite.

➤ **Cumuler retraite et emploi ou prolonger la vie active ?**

Avant de prendre sa décision, mieux vaut se livrer à un calcul bien pensé pour estimer les bénéfices financiers du cumul emploi-retraite par rapport au prolongement de la vie active. Au delà de l'âge de la retraite à taux plein, conserver son emploi permet en effet d'obtenir une surcôte* de sa future pension de 5 % par année supplémentaire travaillée. Dans certains cas cela peut être plus intéressant qu'un cumul. Pour évaluer l'intérêt qu'un futur retraité a à faire liquider sa retraite dans la perspective de renouer avec l'activité, il convient de réaliser des projections tenant compte de ses acquis et du nombre d'années durant lesquelles on souhaite continuer à travailler. ■

* surcôte concernant la retraite du régime général. Pour les régimes complémentaires, il s'agit de continuer à cumuler des points de retraite et donc d'augmenter les droits qui en découleront.

Enquête
Une seconde vie professionnelle

Sur 8000 Français interrogés récemment par Kelly Services, société internationale de conseil en ressources humaines :

- Seuls 15 % pensent que leur pension de retraite leur garantira un niveau de vie convenable.,
- 53 % seraient prêts à travailler après leur retraite pour des raisons financières. Parmi ceux-ci, 19 % s'orienteraient vers des missions temporaires, 17 % vers des emplois à temps partiel, tandis que 15 % se disent prêts à créer leur propre entreprise.

Pour encore plus d'informations :

- SUR > www.travail-solidarite.gouv.fr
- SUR > www.retraite.cnnav.fr
- SUR > www.agirc-arrco.com

Octobre, le mois des aidants

» Des journées d'information avec conférences-débats

Dans toute la France, nos équipes Action sociale organisent des journées spécifiques d'information avec conférences-débats sur les thèmes tels que la place et le rôle des aidants familiaux, savoir prendre soin de soi et préserver sa santé, les services existants et les aides possibles (financières, humaines, aménagement de l'habitat...) pour soulager le quotidien, pour s'accorder un répit...

Ces rencontres visent aussi à favoriser les échanges sur les expériences de ceux qui accompagnent un proche malade ou en perte d'autonomie. Si vous êtes intéressé, le Groupe Mornay peut prendre en charge pour cette journée le financement de la garde de la personne que vous aidez.

Voici celles prévues en octobre :

■ À Paris, le 6

Contact :

Véronique Parisot au 01 40 02 19 73
ou Nadine Abel au 01 40 02 82 30

■ À Dijon, le 15

Contact :

Évelyne Dorey au 01 40 02 65 40

■ À Rouen, le 20

Contact :

Brigitte Farrugia au 01 40 02 81 08

À noter aussi en novembre :

■ À Beauvais, le 13

Contact :

Michèle Zénati au 01 40 02 81 27

■ À Toulouse, (date à confirmer)

Contact :

Sylvie Coulon au 05 61 11 08 49

N'hésitez pas à contacter votre délégué social régional* ou consulter notre site www.groupemornay.com pour Plus d'informations.



» Un séjour de répit à L'Oustal (Var)

Le proche qui prend soin d'un conjoint ou d'un parent en perte d'autonomie finit souvent par s'épuiser physiquement et psychologiquement. Pour permettre aux aidants de souffler un peu, de se détendre et de partager leur vécu, nous organisons un **séjour de répit à L'Oustal del Mar, notre village-club du Lavadou (83), du 26 septembre au 3 octobre**. Aidants et aidés y profiteront

d'une semaine de repos et de dépaysement, avec des temps spécifiques aux uns et aux autres et des moments de convivialité partagée.

Dernière minute : ce séjour est complet. Aussi, face au succès - deux fois plus de demandes que de places disponibles - nous renouvellerons cette initiative. Renseignez-vous auprès de votre délégué social régional*.

* (coordonnées sur www.groupemornay.com rubrique contactez-nous)

Colloque « Aider ceux qui aident »

L'Action sociale Mornay organisera le **6 octobre** à l'Espace Reuilly - Paris 12^e un **colloque ouvert aux professionnels** sur le thème « Comprendre et soutenir les aidants familiaux ». Des tables rondes réuniront professionnels de la santé, sociologues, spécialistes du handicap ou de l'avance en âge, partenaires associatifs, aidants et aidés. Ils témoigneront et échangeront sur les pratiques et les moyens que les acteurs sociaux, les pouvoirs publics et les entreprises peuvent mettre en œuvre pour aider ceux qui aident.

L'expérience de l'Espace Emploi Mornay présentée au colloque national « Dialogues de l'Emploi, de la Formation et de l'Accessibilité des personnes handicapées »

Le 6 juillet dernier, lors de la 2^e édition de ce colloque national au ministère de la Santé, Laurie Maillard, directeur général du Groupe, a présenté l'action conduite depuis 2008 par l'Espace Emploi Mornay qui accompagne ensemble des personnes valides et non valides dans leurs démarches de retour à l'emploi. Cette initiative originale présente des résultats encourageants. Sur les 20 personnes handicapées de 23 à 50 ans suivies à l'Espace Emploi pendant 6 mois en moyenne, 17 ont trouvé à ce jour un poste : 7 en CDI, 7 en CDD et 3 sur des missions d'intérim.

Soutien à deux associations dans le domaine du handicap

■ Le Groupe Mornay a contribué à l'aménagement d'un bus adapté au transport des personnes handicapées en attribuant une subvention de 3 000 euros à **Handicap-car Bretagne**. Cette association permet à des personnes en fauteuil, alitées ou à mobilité réduite et à leur famille, accompagnées par des bénévoles, d'effectuer de courts voyages de tourisme.

■ L'association **Cheval Espérance** a reçu du Groupe Mornay un chèque d'un montant de 1 872 euros. Ce centre d'équithérapie, pilote en France, a pour objectif de faire monter à cheval des personnes handicapées pour leur redonner de la mobilité et de l'autonomie et leur apporter une progression ou une stabilisation sur les plans physique, relationnel, affectif et psychique.

Préparer sa retraite, c'est déjà la réussir !

Le Groupe Mornay organise en régions, avec le concours de spécialistes, des sessions de préparation à la retraite d'une journée à une semaine pour les salariés âgés de 55 ans et plus. Au programme, des conseils pratiques sur les démarches administratives, la prévention santé, le patrimoine, les projets de vie, les loisirs etc.

Calendrier des prochains stages

- **À Contrexeville (88)**, du 15 au 18 septembre
Pour les futurs retraités cotisants à l'ACGME
- **À Sarrebourg (57)**, le 9 octobre
Pour les futurs retraités cotisants à la CGIS
Contact : **Christèle Fourier** au 03 83 34 28 04
- **À Cap Breton (40)**, le 16 septembre
- **À Bordeaux (33)**, du 18 au 20 novembre
Contact : **Nicole Agnona** au 05 57 81 21 97
- **À Alençon (61)**, le 29 septembre
Contact : **Patricia Rollo** au 02 99 22 92 76
- **À Paris (75)**, le 17 novembre
Contact :
Véronique Parisot au 01 40 02 19 73
ou **Nadine Abel** au 01 40 02 82 30
- **À Lille (59)**, le 24 novembre
Contact : **Michèle Zénati** au 01 40 02 81 27
- **À Montpellier (34)**, le 26 novembre
Contact : **Pascal Laurent** au 04 67 22 72 73
- **À Nice**, le 4 décembre
Contact : **Béatrice Jungas** au 04 91 17 71 83

Aides à la scolarité des étudiants

» Bourses d'études

Si vos enfants âgés de moins de 25 ans poursuivent des études supérieures et sont encore fiscalement à votre



charge, le Groupe Mornay peut, selon des critères de ressources, vous accorder une bourse d'études. Les demandes sont à faire avant le 30 octobre et les dossiers, avec l'ensemble des pièces justificatives, à retourner avant le 16 novembre 2009. Le montant de la bourse varie selon votre situation familiale. Attention une seule demande sera étudiée par famille et par étudiant en cas d'affiliation commune à nos deux caisses de retraite CGIS et ACGME. Et votre institution de retraite « cadres » ou celle de votre conjoint doit être sollicitée en priorité. Pour toute information, contactez

votre délégué social régional* ou appelez au 01 40 02 87 75.

» Prêt personnel à taux préférentiels

Vous avez également la possibilité d'obtenir des prêts personnels étudiants à taux préférentiels. La condition requise est d'être cotisant à l'ACGME. Pour plus de renseignements, appelez votre délégué social régional* ou au 01 40 02 87 85 ■

* (coordonnées sur www.groupemornay.com rubrique contactez-nous)



AGENDA

Conférences - ateliers prévention

- **Les gestes qui sauvent**
À BOULOGNE, le 21 septembre après-midi
Formation avec la Croix-Rouge française pour apprendre à protéger, examiner, alerter : des gestes simples qui peuvent sauver une vie.
Inscriptions au 01 40 02 19 73 ou au 01 40 02 82 30
- **Être acteur de sa consommation**
À PARIS, LYON et TOULOUSE, (dates à venir)
Conférence suivie d'ateliers pour apprendre à mieux gérer son budget, déjouer les pièges du crédit, réduire sa consommation d'énergie etc.
Renseignements pour Paris au 01 40 02 89 57, pour Lyon au 04 26 84 50 30 et pour Toulouse au 05 61 11 08 46

« Accompagner un proche en situation de handicap tout au long de sa vie »

À LYON, le 6 octobre
Ce 2^e forum, organisé dans le cadre du comité Rhône-Alpes des institutions de retraite complémentaire sera animé par des associations reconnues du monde du handicap et des professionnels de la santé. Avec stands et rencontres sur les thèmes : « Être aidant aujourd'hui, les aides et dispositifs juridiques, les solutions de répit » et « Comment se préserver lorsqu'on est aidant, prendre soin de soi et gérer son stress ».
Renseignements au 04 72 00 50 74.

Taux des prêts au logement au 1^{er} juillet

Le taux minimum des prêts individuels au logement que peuvent vous accorder vos institutions de retraite est fixé au 1^{er} juillet 2009 à **3,60 %**. Ce taux peut être ramené à 2,85 % en fonction de critères de ressources. Pour en savoir plus sur les conditions d'obtention, consultez notre site www.groupemornay.com ou appelez au 01 40 02 87 65

Soleil à petit prix

pour vos prochaines vacances

Sous le charme de Menton à **L'Oliveraie**

Venez profiter du micro climat exceptionnel de « la perle de la France » lors d'un séjour à **L'Oliveraie**. Ouverte toute l'année, notre résidence locative a tout pour plaire : environnement calme, proximité des commerces, studios et appartements spacieux, parking gratuit, service ménage et laverie!...

Prix sympas du 24 septembre au 5 novembre : 280 €* le studio et 350 €* l'appartement pour 7 nuits.

¹ Payants et tarifs variables selon prestations

Renseignements et réservations

au **04 93 28 62 00** ou

par courriel : resa@oliveraiementon.fr



Halloween en famille à **L'Oustal**

Au Lavandou, du 24 au 31 octobre, l'équipe d'animation de **L'Oustal** vous propose un club enfants pour les 4/12 ans et pour les plus grands, initiation à la danse de salon (tango, valse, paso...) et aux danses en ligne (madison, country, charleston) avec des professeurs diplômés.

Tarifs : 217 €* par personne la semaine en demi-pension base chambre double.

Renseignements et réservations

au **04 94 01 81 88** ou

par courriel : loustal-del-mar@wanadoo.fr



Festi Folies et promo côté plage à **La Grande Baie**



Un climat tonique, de confortables bungalows blancs et bleus, un parc privatif de 14 hectares, un restaurant sur la dune qui surplombe la baie de Bonne Anse : le cadre exceptionnel de **La Grande Baie** vous attend tout près de la Palmyre en Charente-Maritime, et à prix sympas.

■ **Semaine Festi Folies du 26 septembre au 3 octobre** : une formule tout compris avec hébergement en pension complète, deux excursions d'une demi-journée, une dégustation d'huitres marennes Oléron, un thé dansant et une soirée dansante pour **399*** par personne.

■ **Séjour du 26 septembre au 10 octobre** : supplément « plage » de 154 €* offert et - 20 % sur la 2^e semaine, soit une réduction de 203 €* pour ce séjour de 2 semaines en bungalow 4 personnes côté plage !

Renseignements et réservations

au **05 46 22 40 37** ou

par courriel : reservation@lagrandebaie.com

Le Club Maintenon, cadre idéal pour vos vacances automnales

Un environnement privilégié à deux pas de la **Croisette** : confort et bien-être (chambres climatisées, terrasse panoramique, solarium surplombant **la baie de Cannes**), animations et excursions alentours.

5 % de réduction pour tout séjour entre le 19 septembre et le 19 décembre 2009².

Renseignements et réservations
au **04 92 99 36 36** ou par courriel : clubmaintenon-cannes@orange.fr

²Le Club Maintenon reste ouvert toute l'année 2009, les travaux de rénovation étant reportés.

¹Les tarifs indiqués sur cette page sont réservés aux ressortissants des régimes Agirc et Arrco.

Pour nous contacter par courriel : parismornay.vacances@groupemornay.com ou sur notre site : www.mornayvacances.com